

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.276. M.106. 1926. XI.  
(O.C. 412).

Genève, le 1 mai 1926.

TRAFFIC DE L'OPIMUM.

SALSIES SIGNALÉES PAR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION  
SUD-AFRICAINE PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1926.

Note du Secrétaire général.

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer, à titre d'information, aux Etats Membres de la Société, aux Etats Parties à la Convention de l'Opium de 1912 et aux membres de la Commission consultative du Trafic de l'Opium et autres drogues nuisibles, le rapport ci-joint, transmis par le Gouvernement de l'Union sud-africaine.

Poursuites exercées en vertu des lois et règlements relatifs aux stupéfiants  
engendrant la toxicomanie pour le mois de janvier, 1926.

Date	Localité	Nature du stupé- fiant.	Personnes accusées		Résultat et sentence	Quantité de stupéfiant confisquée	Pays d'origine du stupéfiant	
			No.	Race				Nationalité
6. 1.26.	Johannes- bourg.	Opium	1	Indienne	Indienne	*) £50 ou 6 mois d'emprison- nement avec travaux forcés.	54 livres	Chine
12. 1.26	id	id	3	Asiatiques	Chinoise	Acquittés	2 onces.	"
4. 1.26	id	id	1	Asiatique	Chinoise	£50 ou 6 mois d'emprison- nement avec travaux forcés	3 "	"
9. 1.26	id	id	2	Asiatiques	Chinoise	(1) £10 ou 1 mois (2) non-lieu	2 "	"
19. 1.26	id	id	1	Asiatique	Chinoise	£10 ou 1 mois d'emprisonne- ment avec travaux forcés.	1 $\frac{1}{2}$ "	"
26. 1.26	id	id	1	Asiatique	Chinoise	£25 ou 2 mois d'emprisonne- ment avec travaux forcés.	8 "	"
29. 1.26	id	id	1	Asiatique	Chinoise	£25 caution acquise au trésor	1 $\frac{1}{2}$ once	"
29. 1.26	id	id	1	nègre du Cap.	britan- nique	£20 ou 2 mois d'emprison- nement avec travaux forcés	1 $\frac{1}{4}$ "	"

\*) Rapport de la police ci-joint.

DEPARTEMENT D'INSTRUCTION  
CRIMINELLE

JOHANNESBOURG, le 19 février 1926.

Le Commissaire adjoint,  
Police sud-africaine,  
Division du Witwatersrand,  
JOHANNESBOURG.

OBJET : DROGUES ENCENDRANT LA TOXICOMANIE.

Comme suite à votre note W.D. 2/646/A., en date du 13 février 1925, relative à la question sus-mentionnée, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les circonstances en ces qui nous occupe sont les suivantes :

Le 19 septembre 1924, l'accusé, un Indien du sexe masculin, nommé Ismaïl Mahomed Patel, a expédié, comme bagage de la gare de Caroline, à destination de Braamfontein, une malle en acier contenant, entre autres, - ainsi qu'on l'a découvert par la suite, - 54 livres de gomme d'opium.

La malle en question est restée en souffrance à la gare de Braamfontein jusqu'à l'après-midi du 20 septembre 1924, date à laquelle un cocher de fiacre, du nom de Harris, s'est présenté, envoyé par l'accusé qui lui avait remis le bulletin de bagage, pour prendre livraison de la malle.

Une fois en possession de la malle, Harris fut arrêté et conduit à Fordsbourg, puis, après enquête, relâché. Dans l'intervalle, l'accusé s'enfuit du pays pour se rendre dans l'Inde, l'opium fut confisqué, puis vendu pour la somme de 264.13.9.

D'après les renseignements qu'on a pu recueillir, l'accusé était employé en qualité de steward à la table

des Mahométans, à bord d'un vapeur de la British India S.B.Co., faisant le service entre l'Inde et l'Afrique du Sud, et l'on présume qu'il a pu ainsi passer l'opium en contrebande de la baie de Delagoa, à travers le territoire portugais, puis à travers le Swaziland et, avec l'aide de complices, jusqu'à Caroline.

L'accusé, de retour au Transvaal, a été arrêté, reconnu coupable et condamné le 6 janvier 1926, à une amende de 50 livres ou à une peine d'emprisonnement de six mois avec travaux forcés.

(signé) A.E. TRIGGER.

Divisional C.I. Officer,  
Division du Witwatersrand.